

RCS : BELFORT
Code greffe : 9001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BELFORT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 40103
Numéro SIREN : 437 538 515
Nom ou dénomination : FOOTBALL CLUB SOCHAUX MONTBELIARD SA

Ce dépôt a été enregistré le 07/02/2023 sous le numéro de dépôt 238

Désignation de l'entreprise : SA FOOTBALL CLUB SOCHAUX-MONTBELIARD		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : Bungalow du Stade Bonal		25200 MONTBELIARD					
Durée de l'exercice précédent * 12		Néant <input type="checkbox"/> *					
Numéro SIRET * 4 3 7 5 3 8 5 1 5 0 0 0 2 8							
		Exercice N, clos le, 30062022					
		N-1 30062021					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement*	CX	CC			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	502 059	122 458	362 857
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC	235 011	1 436 131	
		Constructions	AP	AC	1 416 917		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	414 962	65 334	73 174
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	3 983 149	298 477	315 765
		Immobilisations en cours	AV	AW		4 567	1 031 432
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (C)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
Créances rattachées à des participations		BB	BC				
Autres titres immobilisés		BD	BE				
Prêts		BF	BG	1 164 120		1 164 120	1 155 046
Autres immobilisations financières *		BH	BI	3 410		3 410	3 410
TOTAL (II)		BJ	BK	6 552 098	3 094 497	2 941 685	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	11 089	162 990	70 696
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		2 000	2 000
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	163 537	434 507	551 951
		Autres créances (3)	BZ	CA		1 891 176	3 089 751
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE			6 000 000
Disponibilités		CF	CG		13 765 245	4 806 324	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI		172 369	106 003	
	TOTAL (III)	CJ	CK	174 626	16 428 286	14 626 724	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	6 726 724	19 522 782	17 568 410	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:		(3) Part à plus d'un an :		CR	
247 935							
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations:	Stocks :		Créances :			

COPIE CERTIFIEE CONFORME

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SA FOOTBALL CLUB SOCHAUX-MONTBELIARD		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :1.300.000.....)	DA	1 300 000	1 300 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	10 325 249	10 325 249	
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	236 844	236 844	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(3 332 977)	(5 409 373)	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(8 480 719)	2 076 395	
	Subventions d'investissement	DJ	985 145	583 150	
	Provisions réglementées *	DK			
	TO TAL (I)	DL	1 033 541	9 112 264	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TO TAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	728 580	745 136	
	Provisions pour charges	DQ	608 303		
	TO TAL (III)	DR	1 336 883	745 136	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	14 000 000	4 000 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	809 569	600 140	
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 525 309	862 939	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	5 480	1 057 086	
Autres dettes	EA	748 124	1 147 486		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	63 876	43 359	
TO TAL (IV)	EC	17 152 358	7 711 009		
Ecart de conversion passif *	(V)	ED			
TO TAL GENERAL (I à V)	EE	19 522 782	17 568 410		
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 152 358	3 711 009		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
Désignation de l'entreprise : SA FOOTBALL CLUB SOCHAUX-MONTBELIARD						Néant <input type="checkbox"/> *			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	563 632	FB		FC	563 632	309 662	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	9 045 509	FH	42 557	FI	9 088 066	6 723 361	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	9 609 141	FK	42 557	FL	9 651 698	7 033 023	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	206 048	242 800	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	215 323	266 668	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 230 371	510 189	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	11 303 441	8 052 681
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	402 831	215 463	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	(93 056)	(29 323)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	6 668 077	4 754 131	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	439 790	347 901	
	Salaires et traitements *					FY	8 702 590	6 956 360	
	Charges sociales (10)					FZ	3 388 006	1 660 059	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	576 387	439 404
							GB	616	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	7 463	4 302
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	3 289	431 346	
	Autres charges (12)					GE	386 336	328 427	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	20 482 329	15 108 069	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(9 178 888)	(7 055 388)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 657	2 742	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	2 657	2 742	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU			
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 657	2 742	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(9 176 231)	(7 052 646)	

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Designation de l'entreprise SA FOOTBALL CLUB SOCHAUX-MONTBELIARD		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	282 866	103 083	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 037 807	9 301 594	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 320 673	9 404 678	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	160 612	103 914	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	3 702	4 544	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	608 303		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	772 616	108 458	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	548 057	9 296 220	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(147 455)	167 179	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	12 626 771	17 460 101	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	21 107 490	15 383 706	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	(8 480 719)	2 076 395	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	29 917	1 544
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	83 074	99 003	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) de l'exploitant (13) A5	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	54 850	40 000		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	135 075	133 878		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):		Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels		772 616	1 320 673		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

COMPTES ANNUELS

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Annexes

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice

1. Faits essentiels avec incidence comptable :

1.1 Résultats sportifs de la saison 2021-2022 :

Résultat sportifs :

- * L'équipe première termine 5ème du championnat en Ligue 2 (L2) avec 68 points. Reléguée à l'issue de la saison 2013-2014 en Ligue 1, il s'agit de la Huitième saison en L2.
- * En Coupe de France, le parcours de l'équipe s'achève par une défaite en 32ème de finale contre l'équipe de NANTES (L1).
- * L'équipe réserve termine 3ème de son championnat de National 3 avec 48 points.

1.2 Provision pour congés payés :

Comme en N-1 suite au changement de logiciel de traitement de la Paie, l'évaluation de la provision pour congés payés a été calculée pour chaque salarié sur la base de :

- Nombre de jours de congés acquis au 30.06.2022 figurants sur les bulletins de salaires ;
- Base brute de la période de référence ;
- Taux de charges sociales.

2. Faits essentiels sans incidence Comptable :

Abandon de compte-courant :

Le 27 Avril 2020, le précédent actionnaire SARL LEDUS CLUB LIMITED a consenti un abandon de compte-courant d'un montant de 1.9 M€.

Apports de l'actionnaire et opérations sur le capital :

En Juillet 2019, Le Société VANTAGE UP LTD a versé en compte courant d'associé la somme de 4M€. Ces fonds sont indisponibles pour l'actionnaire jusqu'au 31 juillet 2024 (Avenant du 02/06/2020);

Apport en compte courant de la société VANTAGE UP LTD d'un montant de 10 millions en date du 13 Juin 2022.

Le solde du compte courant au 30.06.2022 est de 14 000 000 €.

Au 30 juin 2022, le capital social s'élève à 1.3 M€;



Faits caractéristiques

3. Faits caractéristiques :

* Convention de gestion :

Une convention de gestion a été signée avec l'association FCSM le 4 mai 2015 pour une durée de cinq ans du 1er juillet 2015 au 30 juin 2020 avec renouvellement pour 10 ans en date du 24/06/2020 prévoyant les relations communes avec le club.

Une redevance de 161 750 euros a été négociée dans le cadre de cette convention. La révision de la redevance s'opère chaque année au 1er juillet (et ce dès le 1er juillet 2015) en fonction des variations (en pourcentage) de l'indice des prix à la consommation hors tabac sur les 12 derniers mois plafonnés à 2%.

Au titre de l'exercice le montant s'élève à 135 074.57 € contre 133 878.06 € en N-1.

* Convention de mise à disposition du stade Bonal :

Une convention de mise à disposition du stade a été conclue le 1er avril 2010 entre la communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard (PMA), propriétaire du stade et le FCSM. Cette convention prévoit une location annuelle de 367 K€ laquelle se traduit par un loyer de 408 962.77 € sur le présent exercice suite à la réévaluation selon l'évolution de l'indice INSEE.

De plus des charges locatives sont refacturées par PMA et s'élèvent à 278 421.17 €

* Litiges :

Le montant des provisions est stable comparativement au 30 juin 2021.

Les provisions / litiges se décomposent comme suit :

- Contrôle URSSAF 2008 : Pas d'évolution sur ce dossier d'un montant de 209 720 €.
- Contrôle URSSAF 2018 : La notification de l'URSSAF en date du 27 Août 2018 évalue leur préjudice à 95 K€. En date du 25 Septembre 2018, le Club fait valoir ses observations en réponse aux points de redressement N°1,2,et 4 et a indiqué qu'il les contestait. La provision s'élève à 107 260 €.

- Litige Action & Stratégie : 300 000 €

- Litige Huet : 111 600 €

- Contrôle fiscal 2022 : provision à hauteur de 608 303 € ; celui-ci sera mis en paiement en N+1. Le contrôle concerne les exercices 2019-2020-2021.

* Indemnités de transfert et indemnités complémentaires conditionnées :

- 315 K€ correspondent à des indemnités de transfert réalisées sur la saison 2021-2022

- 90 K€ correspondent à des indemnités complémentaires conditionnées attachées à un transfert réalisé lors des saisons antérieures.



Faits caractéristiques

* Contributions de solidarité et Indemnités de Formation :

1. Contributions de solidarité

En cas de versement d'une indemnité de transfert, le nouveau club doit prélever 5% de ce montant et le répartir entre tous les clubs par lesquels le joueur est passé entre ses 12 et 23 ans, au prorata du temps passé dans ledit club. Toutefois, si ce mécanisme est applicable pendant toute la carrière du joueur, il ne fonctionne qu'en cas de transfert international. 1 048 K€ de contribution ont été activés en faveur du club.

2. Indemnités de Formation

Un club professionnel, à l'expiration normale des contrats apprenti et aspirant, est en droit d'exiger de l'autre partie la signature d'un nouveau contrat de joueur stagiaire, élite ou professionnel. La convention collective du football prévoit un certain nombre d'indemnité en cas de refus de signature du joueur. Il prévoit notamment le versement d'une indemnité de formation de 90 000 euros par année de formation payable dès la signature du joueur dans son nouveau club.

3. Décision de la commission de la DNCG

Suite au réexamen de la situation de la SASP FC SOCHAUX MONTBELIARD sur la base des comptes combinés du Club au 30 Juin 2018 et de son budget prévisionnel pour la saison 2018/2019 réactualisé au 31 Octobre 2018, la commission avait décidé :

- Place la société sous recrutement contrôlé au titre de la saison 2018/2019 dans la limite de la masse salariale des joueurs sous contrat figurant au Budget Prévisionnel 2018/2019;

- Interdit à la Société de recruter, à titre onéreux, tout nouveau joueur professionnel sous contrat pour la saison 2018/2019;

- Enjoint le club à fournir la convention de collaboration entre TECH PRO, actionnaire de référence du groupe LEDUS, et le groupe Deportivo Alavès ainsi que les moratoires conclus pour l'étalement des dettes du club;

- Prononce une mesure conservatoire de rétrogradation de l'équipe première à l'issue de la saison 2018/2019 non susceptible d'appel, mais qui sera réexaminée lors de la commission du 15 Mai 2019;

- Le 4 Juin 2019, la DNCG a réexaminé le budget du FCSM pour la saison 2018/2019, faute de garanties financières demandées (Apport de 3/4 Millions par le Groupe TECHPRO afin d'assurer l'avenir du club), cette dernière a confirmé la rétrogradation à titre conservatoire du Club;



Faits caractéristiques

- Le 8 Juillet 2019, la commission d'appel de la DNCG a décidé de réintégrer le FCSM en L2 avec mise en place d'une mesure d'encadrement de la masse salariale et des indemnités de Mutations budgetés au titre de la saison 2019/2020;
- Le 1er juillet 2020 la DNCG a auditionné le FCSM à propos de son budget pour la saison 2020/2021. L'organisme de contrôle financier a prononcé une "absence de mesure" à l'encontre du Club;
- Le 29 Juin 2021 la DNCG a auditionné le FCSM à propos de son budget pour la saison 2021/2022. L'organisme de contrôle financier a reconduit "absence de mesure" à l'encontre du Club.
- Le 23 juin 2022, la DNCG a auditionné le FCSM à propos de son budget pour la saison 2022/2023 et n'a prononcé aucune mesure à l'encontre du club.



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **19 522 782** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **12 626 771** euros et un total **charges** de **21 107 490** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-8 480 719** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2021** et finit le **30/06/2022**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

- * Indemnités de mutations des joueurs : Durée du contrat
- * Agencements des Terrains : 10 ans
- * Constructions : 10 à 30 ans
- * Agencements et aménagements : 4 à 20 ans
- * Matériels et outillages : 3 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans



Règles et Méthodes Comptables

- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 à 10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement CRC 2000-06 appliqué à compter du 1er Janvier 2002, des provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable et qu'il peut être estimé de manière suffisamment fiable.

Stocks et en-cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.



Règles et Méthodes Comptables

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Engagements de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées s'élèvent à : 131 097 €

Ces engagements, à l'exception des joueurs professionnels et du staff technique, sont estimés en cas de départ à la retraite à 65 ans, avec un taux d'augmentation de salaires de 1.24 %. Il a été tenu compte d'une table de mortalité, d'une table de turn over et d'un taux d'actualisation de 3.05 % (Taux Jubilee au 30/06/2022).

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation N°2003-R.01 du 1er Avril 2003.



Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 30/06/2022
		Réévaluations	Augmentations Acquisitions	Diminutions Virt p à p. Cessions	
INCORPORELLES					
Frais d'établissement et de développement					
Autres	600 017		24 500		624 517
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	600 017		24 500		624 517
CORPORELLES					
Terrains	141 029		1 530 113		1 671 142
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	1 416 917				1 416 917
Instal technique, matériel outillage industriels	471 261		9 035		480 296
Instal., agencement, aménagement divers	3 954 854				3 954 854
Matériel de transport					
Matériel de bureau, mobilier	359 562		74 640	108 131	326 072
Emballages récupérables et divers	700				700
Immobilisations corporelles en cours	1 031 432			1 026 866	4 567
Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 375 756		1 613 788	1 134 996	7 854 548
FINANCIERES					
Participations évaluées en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières	1 158 456		9 073		1 167 530
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 158 456		9 073		1 167 530
TOTAL	9 134 229		1 647 362	1 134 996	9 646 594

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2022
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	237 160	264 899		502 059
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	237 160	264 899		502 059
CORPORELLES				
Terrains	107 882	93 982		201 864
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	833 968	47 107		881 074
Instal technique, matériel outillage industriels	398 087	16 875		414 962
Autres Instal., agencement, aménagement divers	3 451 466	127 758		3 579 224
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	325 417	25 766	104 429	246 754
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 116 819	311 488	104 429	5 323 878
TOTAL	5 353 979	576 387	104 429	5 825 937

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

		30/06/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	1 164 120		1 164 120
	Autres immobilisations financières	3 410		3 410
	Clients douteux ou litigieux	191 409		191 409
	Autres créances clients	406 635	406 635	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	6 671	6 671	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	147 455	147 455	
	Taxes sur la valeur ajoutée	37 024	37 024	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	50 000	50 000	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	1 650 025	1 593 499	56 527
	Charges constatées d'avances	172 369	172 369	
TOTAL DES CREANCES		3 829 117	2 413 652	1 415 465
(1) Prêts accordés en cours d'exercice		9 073		
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/06/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	809 569	809 569		
	Personnel et comptes rattachés	390 604	390 604		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	748 060	748 060		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	162 109	162 109		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	224 535	224 535		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 480	5 480		
	Groupe et associés (2)	14 000 000		14 000 000	
	Autres dettes	748 124	748 124		
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	63 876	63 876			
TOTAL DES DETTES		17 152 358	3 152 358	14 000 000	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	30/06/2022
Crédits-bails				
		TOTAL		

Capital social

		30/06/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		81 250,00	16,0000	1 300 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		81 250,00	16,0000	1 300 000,00



Provisions

	Début exercice	Augmentations	Diminutions		30/06/2022
			Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
Provisions pour investissement					
Provisions pour hausse des prix					
Provisions pour amortissements dérogatoires					
Provisions fiscales pour prêts d'installation					
Provisions autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Pour litiges					
Pour garanties données aux clients					
Pour pertes sur marchés à terme					
Pour amendes et pénalités					
Pour pertes de change					
Pour pensions et obligations similaires					
Pour impôts		608 303			608 303
Pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres	745 136	3 289	19 845		728 580
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	745 136	611 592	19 845		1 336 883
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	838 565		112 404		726 161
Sur stocks et en-cours	10 327	762			11 089
Sur comptes clients	156 220	7 317			163 537
Autres					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	1 005 112	8 079	112 404		900 787
TOTAL GENERAL	1 750 248	619 671	132 249		2 237 670
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		11 368 608 303	132 249		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Le poste provision pour risque fait annuellement l'objet de reprises et de nouvelles provisions en fonction de l'évolution des risques couverts.



Stocks et En-cours

	30/06/2022	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	174 080	81 023	93 056	
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
TOTAL I	174 080	81 023	93 056	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				

La dotation aux provisions pour dépréciation des stocks de la boutique, est réintégré au plan fiscal.

Produits à recevoir

30/06/2022

Total des Produits à recevoir		838 473
Autres créances clients		11 639
CLIENTS-FACTURES À ÉTABLIR	11 639	
Autres créances		826 834
ETAT-PRODUITS À RECEVOIR	50 000	
PRODUITS À RECEVOIR - DIVERS	279 626	
PRODUITS À RECEVOIR - DROITS TV	497 208	



Charges à payer

30/06/2022

Total des Charges à payer		1 384 956
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		209 714
FOURN. FACTURES NON PARVENUES-FGX	209 714	
Dettes fiscales et sociales		517 118
DETTES PROVISIONNÉES POUR CONGÉS À PERSONNEL-AUTRES CHARGES À PAYER	188 881	
CHARGES SOCIALES SUR CONGÉS À PAYER	143 042	
CHARGES SOCIALES SUR PRIMES À PAYER	79 315	
ETAT-AUTRES CHARGES À PAYER	43 187	
	62 694	
Dettes fournisseurs d'immobilisation		5 480
FOURN. FACTURES NON PARVENUES-IMMO	5 480	
Autres dettes		652 644
RABAIS, REMISES, RISTOURNES À ACCOR	51 608	
CHARGES À PAYER - DIVERS	601 036	



Charges à répartir

	Durée amortissement ou étalement	Montant Net au Début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Montant Net au 30/06/2022
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Charges différées					
Frais d'acquisition des immobilisations					
Frais d'émission des emprunts					
Charges à étaler					

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	30/06/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		172 369	172 369
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			172 369

Il s'agit principalement de charges relatives à la saison 2022/2023 comptabilisées pour partie par avance dans l'exercice.



Produits constatés d'avance

	Période	Montants	30/06/2022
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		63 876	63 876
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			63 876

Il s'agit de produits relatifs à la saison 2022/2023 et déjà comptabilisé dans l'exercice.



Produits et Charges exceptionnels

		30/06/2022
Total des produits exceptionnels		1 320 673
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		282 866
DEGREVEMENT D'IMPOT SAUF BNF	56 685	
PRODUIT EXERCICE ANTERIEUR H CHAMP	110 978	
PRODUITS SUR EXERCICES ANT 20%	75 441	
PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	33 457	
PRODUITS EXCEPTIONNELS/ EX.ANT	6 305	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 037 807
PRODUIT CESSION ACTIF 20%	3 750	
Q-PART SUBVENTION INVEST VIREE	64 122	
PRODUITS IND MUTATION UE	405 000	
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	564 935	
Total des charges exceptionnelles		772 616
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		160 612
PÉNALITÉS, AMENDES FISCALES ET	13	
DONS, LIBÉRALITÉS	3 302	
SUBVENTIONS CLUBS PARTENAIRE 20%	131 622	
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR	330	
CHARGES EXCEPT EX ANT EXO	17 312	
CHARGES EXC EX ANT 20%	8 032	
Charges exceptionnelles sur opération en capital		3 702
VNC CESSION ACTIF LEDUS	3 702	
Dotations excep. aux amortissements et aux provision		608 303
DOTATION PROVISION EXCEPT NON DED	608 303	
Résultat exceptionnel		548 057

Engagements financiers

	30/06/2022	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail Engagements de crédit-bail		286 921	
		286 921	
Engagements en pensions, retraite et assimilés Engagement indemnité de fin de carrière (Montant chargé)			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		286 921	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			



Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises	563 632		563 632
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	9 088 066		9 088 066
TOTAL	9 651 698		9 651 698



Honoraires des Commissaires aux Comptes

	30/06/2022	30/06/2021	%	%	30/06/2022	30/06/2021	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total								
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL								

Effectif moyen

	30/06/2022	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE			
Cadres & professions intellectuelles supérieures		26	
Professions intermédiaires		52	
Employés		20	
Ouvriers			
TOTAL		98	



Éléments concernant les entreprises liées et les participations

30/06/2022	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Actif immobilisé Avances et acomptes sur immobilisations Participations Créances rattachées à des participations Prêts et autres immobilisations financières Actif circulant Avances et acomptes versés sur commandes Créances clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit appelé, non versé Dettes Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Produits financiers Produits de participations Autres produits financiers Charges financières Charges financières Autres éléments		

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

30/06/2022	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT	(9 176 231)		(9 176 231)
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)	548 057		548 057
RESULTAT COMPTABLE	(8 628 174)		(8 628 174)

(1) après retraitements fiscaux.



Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

30/06/2022

ACCROISSEMENTS	Provisions réglementées	
	Autres	
ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Autres	
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		



Evaluations fiscales dérogatoires

		30/06/2022
Résultat de l'exercice		(8 480 719)
Impôts sur les bénéfices		(147 455)
CREDIT IMPOT	(147 455)	
Résultat avant impôts		(8 628 174)
Variation des provisions réglementées		
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES AVANT I		(8 628 174)



Autres informations

Autres informations ayant un impact sur les comptes annuels

COVID-19 : conséquences sur les comptes annuels

Conformément aux recommandations de l'ANC et à l'article 810-1 du PCG, les comptes annuels clos au 30/06/2022 intègrent les conséquences de l'épidémie COVID-19 ayant engendré une crise sanitaire mondiale début 2020, se poursuivant en 2021 et 2022.

L'approche ciblée a été retenue afin de présenter les principaux impacts liés à cette pandémie ;

- **Activité** : la Ligue de Football Professionnel a décidé courant Janvier 2022 d'instaurer une jauge de 5 000 spectateurs pour le seul match contre Caen, cette décision n'a pas eu d'impact significatif sur la billetterie et les recettes / matchs.

- **En-cours clients** : la société a procédé au remboursement à ses "clients" des abonnements et autres prestations pour la saison 2020-2021 du fait de l'interdiction par les autorités publiques d'assister aux matchs;

- **Exonérations et aides aux paiement COVID-1 et COVID-2** de l'URSSAF :

* Exonération de charges : 0 €

* Aide au paiement : 500 000 €

- **Versement d'aides exceptionnelles COVID-19 de l'Etat** :

Versement par l'état d'une « aide aux coûts fixes consolidation » d'un montant de 564 935 € en 05/2022.

- **Pas de recours aux prêt garantis par l'état (PGE)** ;

Malgré ces éléments, il apparait que la continuité d'exploitation de la société n'est pas remise en cause par ces événements

- **Aide exceptionnelle de la ligue de Football (LFP) d'un montant de 727 366 € versée au**

titre de N-2 : Bien qu'un changement de nature de cette aide en avance remboursable ait été préconisé par la LFP pour les clubs bénéficiaires au cours de l'exercice N, ce changement de méthode n'a pas été retenu par la société.



FOOTBALL CLUB SOCHAUX MONTBELIARD SA
Société Anonyme
au capital de 1 300 000 euros
Siège social : Stade Bonal
25200 MONTBELIARD
437 538 515 RCS BELFORT

PROCURATION

Je soussigné Samuel LAURENT,
demeurant 1 Impasse des Thuyas 27150 LA NEUVE GRANGE,

Agissant en qualité de Directeur Général de la société FOOTBALL CLUB SOCHAUX MONTBELIARD SA,

Donne par les présentes pouvoir au Cabinet Exco Naxis sis 6 rue du Rhône – 90000 BELFORT,

De pour moi et en mon nom faire au Tribunal de commerce de BELFORT tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du commerce et des sociétés concernant ladite société, ainsi que toute déclaration au Registre des bénéficiaires effectifs,

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à MONTBELIARD
Le 09/12/2022

Samuel LAURENT
Directeur Général



FOOTBALL CLUB SOCHAUX MONTBELIARD SA
Société Anonyme
au capital de 1 300 000 euros
Siège social : Stade Bonal
25200 MONTBELIARD
437 538 515 RCS BELFORT

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 DÉCEMBRE 2022
MINUTES OF THE DELIBERATIONS OF
THE ORDINARY ANNUAL GENERAL MEETING
OF DECEMBER 21, 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 21 décembre, à onze heures,
In the year two thousand and twenty-two, on the twenty-one of December at eleven o'clock (Paris time),

Les actionnaires de la société FOOTBALL CLUB SOCHAUX MONTBELIARD SA, société anonyme au capital de 1 300 000 euros, divisé en 81250 actions de 16 euros chacune, dont le siège est Stade Bonal, 25200 MONTBELIARD, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, à HONG KONG Room 1008-1010, Office Tower 1, Grand Century Plaza, 193 Prince Edward Road West, Kowloon, immédiatement à l'issue du Conseil d'administration d'arrêté des comptes.

The shareholders of FOOTBALL CLUB SOCHAUX MONTBELIARD SA, a public limited company with capital of 1,300,000 euros, divided into 81,250 shares of 16 euros each, whose registered office is Stade Bonal, 25200 MONTBELIARD, met for an Ordinary General Meeting, at HONG KONG Room 1008-1010, Office Tower 1, Grand Century Plaza, 193 Prince Edward Road West, Kowloon, immediately following the closing of the Board of Directors.

Chaque actionnaire a été convoqué par courrier électronique en date du 09 Décembre 2022.
Each shareholder was convened by email on December 09, 2022

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.
An attendance sheet was drawn up, which was signed by each member of the Assembly upon entering a meeting, both in his name and as a proxy.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frankie YAU, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.
The Meeting is chaired by Mr. Frankie YAU, in his capacity as Chairman of the Board of Directors.

Monsieur Zhaolin ZHONG est appelé comme scrutateur.
Mr. Zhaolin ZHONG is called as scrutineer.

Assistent à l'assemblée par visio-conférence :
Attend the meeting by videoconference:

Monsieur Samuel LAURENT, par ailleurs désigné comme secrétaire.
Mr. Samuel LAURENT fulfills the functions of secretary.

La Société SAS COGES, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué.
The Company SAS COGES, Statutory Auditor, regularly convened.

Madame Florence ROULIN et Madame Edwige ECAROT représentants du comité social et économique.
Florence ROULIN and Edwige ECAROT representatives of the social and economic committee.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 81 250 actions sur les 81250 actions ayant le droit de vote.

The attendance sheet, certified as accurate by the members of the board, shows that the shareholders present, represented or having voted by correspondence own 81,250 shares out of the 81,250 shares with voting rights.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le cinquième des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Consequently, the General Meeting, comprising more than a fifth of the shares with voting rights, is duly constituted and can validly deliberate.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

The President places on the desk and places at the disposal of the members of the Assembly:

- une copie du courrier électronique de convocation adressé à chaque actionnaire,
 - la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
 - la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
 - l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2022,
 - le rapport de gestion du Conseil d'Administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
 - le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
 - le rapport spécial du Commissaire aux Comptes prévu à l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
 - le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
 - exemplaire des statuts de la Société,
 - le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.
- a copy of the convening e-mail sent to each shareholder,
 - the copy and the notice of receipt of the convening letter from the Statutory Auditor,
 - the attendance sheet, the powers of the shareholders represented, and the list of shareholders,
 - the inventory and the annual accounts closed on June 30, 2022,
 - the management report of the Board of Directors including the report on corporate governance,
 - the report of the Statutory Auditor on the annual accounts,
 - the special report of the Statutory Auditor provided for in Article L. 225-235 of the French Commercial Code on the report on corporate governance,
 - the Statutory Auditor's report on regulated agreements,
 - a copy of the Company's articles of association,
 - the text of the draft resolutions which are submitted to the Assembly.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social.

The Chairman declares that the documents and information provided for by the laws and regulations have been sent to the shareholders or made available to them at the registered office.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

The Assembly takes note of this declaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

The President recalls that the Assembly is called to deliberate on the following agenda:

ORDRE DU JOUR
AGENDA

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
 - Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
 - Rapport spécial du Commissaire aux Comptes prévu à l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022 et quitus aux administrateurs,
 - Approbation des charges non déductibles,
 - Affectation du résultat de l'exercice,
 - Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
 - Questions diverses,
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- Management report of the Board of Directors including the report on corporate governance,
 - Auditor's report on the annual accounts,
 - Special report of the Statutory Auditor provided for in Article L. 225-235 of the French Commercial Code on the report on corporate governance,
 - Approval of the accounts for the financial year ended June 30, 2022 and discharge of the directors,
 - Approval of non-deductible charges,
 - Appropriation of the financial result for the year,
 - Special report of the Statutory Auditor on the agreements referred to in Articles L. 225-38 et seq. Of the French Commercial Code and approval of said agreements,
 - Divers questions,
 - Powers to carry out formalities.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion du Conseil d'Administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

The Chairman presents to the Meeting the accounts for the past financial year and the management report of the Board of Directors, including the report on corporate governance.

Le Président donne lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions réglementées.

The Chairman reads the Statutory Auditor's report on the annual accounts and his special report on regulated agreements.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Then, the President declares the discussion open.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

No one asking to speak, the President successively puts the following resolutions to the vote:

PREMIERE RÉOLUTION
FIRST RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

The General Meeting, after having read the management report of the Board of Directors including the report on corporate governance and the reports of the Statutory Auditor, approves the annual accounts for the year ended June 30, 2022, as follows that they were presented to it, as well as the transactions reflected in these accounts and summarized in these reports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 9 245 euros et qui, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence. Pursuant to article 223 quater of the General Tax Code, the General Meeting approves the amount of non-tax deductible expenses and charges referred to in article 39, 4 of said code, which amount to a total of 9,245 euros and which, taking into account the tax loss result, have reduced the carryforward loss accordingly.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 30 Juin 2022 quitus de leur gestion à tous les administrateurs. As a result, for the financial year ended June 30, 2022, it gives discharge of their management to all directors.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
This resolution is adopted unanimously.

DEUXIEME RÉSOLUTION **SECOND RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 Juin 2022 s'élevant à -8 480 719,03 euros de la manière suivante :
The General Meeting approves the proposal of the Board of Directors and decides to allocate the loss for the fiscal year ended June 30, 2022 amounting to € -8,480,719.03 as follows:

Résultat déficitaire de l'exercice : -8 480 719,03 euros
The exercise's loss

Report à nouveau antérieur : -8 480 719,03 euros
To the retained earnings account

Compte s'élevant à la somme de -11 813 696,50 euros après affectation
Account amounting to - € 11,813,696.50 after allocation.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.
In accordance with the law, the General Meeting notes that no dividend has been distributed for the three previous financial years.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
This resolution is adopted unanimously.

TROISIEME RÉSOLUTION **THIRD RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.
The General Meeting, after having read the special report of the Statutory Auditor on the agreements referred to in Article L. 225-38 of the Commercial Code and ruling on this report, successively approves each of the agreements mentioned therein.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres actionnaires présents ou représentés.

As each interested party did not take part in the vote on the agreement concerning him, this resolution was adopted unanimously by the other shareholders present or represented.

QUATRIEME RÉSOLUTION
FOURTH RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

The General Meeting grants full powers to the bearer of copies or extracts of these minutes to complete all legal formalities.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

This resolution is adopted unanimously.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

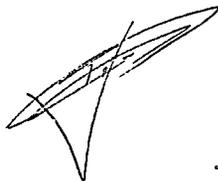
The agenda being exhausted and no one asking for the floor, the President declares the meeting closed.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

From all that above, it was drawn up the present minutes which, after reading, was signed by the members of the office.

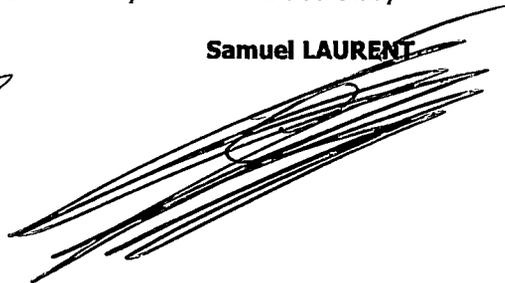
Le Président de l'Assemblée
The President of the Assembly

Frankie YAU



Le Secrétaire
The Secretary

Samuel LAURENT



Le Scrutateur
The Scrutineer

Zhaolin ZHONG



FOOTBALL CLUB SOCHAUX MONTBELIARD SA
Société Anonyme au capital de 1 300 000 euros
Siège social : Stade Bonal - 25200 MONTBELIARD
437 538 515 RCS BELFORT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 DECEMBRE 2022
ORDINARY ANNUAL GENERAL MEETING
OF DECEMBER 21, 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2022
Proposal for the resolution to allocate income for the fiscal year ended June 30, 2022

DEUXIÈME RÉOLUTION
SECOND RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2022 s'élevant à -8 480 719,03 euros de la manière suivante :

The General Meeting approves the proposal of the Board of Directors and decides to allocate the loss for the fiscal year ended June 30, 2022 amounting to € -8,480,719.03 as follows:

Résultat déficitaire de l'exercice : -8 480 719,03 euros
The exercise's loss

Report à nouveau antérieur : -8 480 719,03 euros
To the retained earnings account

Compte s'élevant à la somme de -11 813 696,50 euros après affectation
Account amounting to - € 11,813,696.50 after allocation.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 033 541,17 euros.
Taking this allocation into account, the Company's shareholders' equity would be € 1,033,541.17.

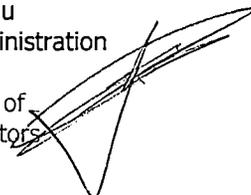
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

In accordance with the law, the General Meeting notes that no dividend has been distributed for the three previous financial years.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 décembre 2022
Vote of the Ordinary Annual General Meeting of December 21, 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
This resolution is adopted unanimously.

Certifié conforme
Le Président du
Conseil d'Administration
Certified
The President of
Board of directors





COGES

—
EXPERTISE
COMPTABLE

—
COMMISSARIAT
AUX COMPTES

16, rue Mozart - CS 8001
25217 Montbéliard Cedex
Tél. 03 81 98 31 89

18, rue de Lattre de Tassigny
70400 Héricourt
Tél. 03 84 46 34 55

coges@caec.fr
cabinet-coges.com

Football Club Sochaux-Montbéliard
A l'attention de Monsieur le Président
Stade bonal
25 200 MONTBELIARD

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 JUIN 2022

FOOTBALL CLUB SOCHAUX MONTBELIARD
SASP au capital de 1 300 000 €
Siège social : Bungalow du stade Bonal
25200 MONTBELIARD

RCS BELFORT 437 538 515

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 30/06/2022

A l'assemblée Générale de la société Football Club Sochaux-Montbéliard SASP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SASP Football Club Sochaux-Montbéliard relatifs à l'exercice clos le 30/06/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SASP Football Club Sochaux-Montbéliard à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que toutes les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SASP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SASP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

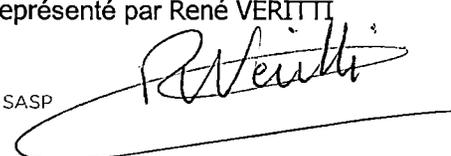
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SASP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MONTBELIARD, le 06 décembre 2022

Le Commissaire aux comptes

COGES SAS,

représenté par René VERITTI



Bilan Actif

		30/06/2022			30/06/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	624 517	502 059	122 458	362 857
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	1 671 142	235 011	1 436 131	
	Constructions	1 416 917	1 416 917		
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	480 296	414 962	65 334	73 174
	Autres immobilisations corporelles	4 281 626	3 983 149	298 477	315 765
	Immobilisations en cours	4 567		4 567	1 031 432
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	1 164 120		1 164 120	1 155 046	
Autres immobilisations financières	3 410		3 410	3 410	
TOTAL (II)		9 646 594	6 552 098	3 094 497	2 941 685
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	174 080	11 089	162 990	70 696
	Avances et Acomptes versés sur commandes	2 000		2 000	2 000
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	598 043	163 537	434 507	551 951
	Autres créances	1 891 176		1 891 176	3 089 751
Capital souscrit appelé, non versé				6 000 000	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	13 765 245		13 765 245	4 806 324	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	172 369		172 369	106 003
	TOTAL (III)	16 602 912	174 626	16 428 286	14 626 724
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		26 249 506	6 726 724	19 522 782	17 568 410
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an					24 277
(3) dont créances à plus d'un an					247 935
					236 925



Bilan Passif

		30/06/2022	30/06/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 300 000	1 300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	10 325 249	10 325 249
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	236 844	236 844
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(3 332 977)	(5 409 373)
	Résultat de l'exercice	(8 480 719)	2 076 395
Subventions d'investissement	985 145	583 150	
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		1 033 541	9 112 264
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques	728 580	745 136
	Provisions pour charges	608 303	
	Total des provisions	1 336 883	745 136
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	14 000 000	4 000 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	809 569	600 140
	Dettes fiscales et sociales	1 525 309	862 939
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 480	1 057 086	
Autres dettes	748 124	1 147 486	
Produits constatés d'avance (1)	63 876	43 359	
Total des dettes		17 152 358	7 711 009
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		19 522 782	17 568 410
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(8 480 719,03)	2 076 394,66
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		3 152 358	3 711 009
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			



Compte de Résultat

1/2

				30/06/2022	30/06/2021
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	563 632		563 632	309 662
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	9 045 509	42 557	9 088 066	6 723 361
	Montant net du chiffre d'affaires	9 609 141	42 557	9 651 698	7 033 023
PRODUITS D'EXPLOITATION	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			206 048	242 800
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			215 323	266 668
	Autres produits			1 230 371	510 189
	Total des produits d'exploitation (1)			11 303 441	8 052 681
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			402 831
Variation de stock				(93 056)	(29 323)
Achats de matières et autres approvisionnements					
Variation de stock					
Autres achats et charges externes				6 668 077	4 754 131
Impôts, taxes et versements assimilés				439 790	347 901
Salaires et traitements				8 702 590	6 956 360
Charges sociales du personnel				3 388 006	1 660 059
Cotisations personnelles de l'exploitant					
Dotations aux amortissements :					
- sur immobilisations				576 387	439 404
- charges d'exploitation à répartir					
Dotations aux dépréciations :					
- sur immobilisations				616	
- sur actif circulant			7 463	4 302	
Dotations aux provisions			3 289	431 346	
Autres charges			386 336	328 427	
Total des charges d'exploitation (2)			20 482 329	15 108 069	
RESULTAT D'EXPLOITATION				(9 178 888)	(7 055 388)



Compte de Résultat

2/2

		30/06/2022	30/06/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION		(9 178 888)	(7 055 388)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 657	2 742
Total des produits financiers		2 657	2 742
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		2 657	2 742
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(9 176 231)	(7 052 646)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	282 866 1 037 807	103 083 9 301 594
Total des produits exceptionnels		1 320 673	9 404 678
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	160 612 3 702 608 303	103 914 4 544
Total des charges exceptionnelles		772 616	108 458
RESULTAT EXCEPTIONNEL		548 057	9 296 220
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES		(147 455)	167 179
TOTAL DES PRODUITS		12 626 771	17 460 101
TOTAL DES CHARGES		21 107 490	15 383 706
RESULTAT DE L'EXERCICE		(8 480 719)	2 076 395
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		226 181	102 933
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		25 345	49 632
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			



COMPTES ANNUELS

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Annexes

Ph

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice

1. Faits essentiels avec incidence comptable :

1.1 Résultats sportifs de la saison 2021-2022 :

Résultat sportifs :

- * L'équipe première termine 5ème du championnat en Ligue 2 (L2) avec 68 points. Reléguée à l'issue de la saison 2013-2014 en Ligue 1, il s'agit de la Huitième saison en L2.
- * En Coupe de France, le parcours de l'équipe s'achève par une défaite en 32ème de finale contre l'équipe de NANTES (L1).
- * L'équipe réserve termine 3ème de son championnat de National 3 avec 48 points.

2. Faits essentiels sans incidence Comptable :

Abandon de compte-courant :

Le 27 Avril 2020, le précédent actionnaire SARL LEDUS CLUB LIMITED a consenti un abandon de compte-courant d'un montant de 1.9 M€.

Apports de l'actionnaire et opérations sur le capital :

En Juillet 2019, Le Société VANTAGE UP LTD a versé en compte courant d'associé la somme de 4M€. Ces fonds sont indisponibles pour l'actionnaire jusqu'au 31 juillet 2024 (Avenant du 02/06/2020);

Apport en compte courant de la société VANTAGE UP LTD d'un montant de 10 millions d'euros en date du 13 Juin 2022.

Le solde du compte courant au 30.06.2022 est de 14 000 000 €.

Au 30 juin 2022, le capital social s'élève à 1. 3M€;

3. Faits caractéristiques :

* **Convention de gestion :**

Une convention de gestion avait été signée avec l'association FCSM le 4 mai 2015 pour une durée de cinq ans du 1er juillet 2015 au 30 juin 2020 avec renouvellement pour 10 ans en date du 24/06/2020 prévoyant les relations communes avec le club.



Faits caractéristiques

Une nouvelle convention de gestion a été signée avec l'association FCSM le 24/06/2020 pour une durée de 10 ans, du 1er juillet 2020 au 30 juin 2030.

Une redevance de 112 305,30 euros avant indexation au 01/07/2020, a été négociée dans le cadre de cette convention. La révision de la redevance s'opère chaque année au 1er juillet (et ce dès le 1er juillet 2015) en fonction des variations (en pourcentage) de l'indice des prix à la consommation hors tabac sur les 12 derniers mois plafonnés à 2%. De plus, la convention prévoit dans le cadre de la création d'un groupe U16 à la section féminine, une redevance de 21 000 euros par an.

Au titre de l'exercice le montant s'élève à 135 074.57 € contre 133 878.06 € en N-1.

* Convention de mise à disposition du stade Bonal :

Une convention de mise à disposition du stade avait été conclue le 1er avril 2010 entre la communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard (PMA), propriétaire du stade et le FCSM. Cette convention prévoit une location annuelle de 367 K€ laquelle se traduit par un loyer de 408 962.77 € sur le présent exercice suite à la réévaluation selon l'évolution de l'indice INSEE. Cette convention a pris fin le 31/03/2020. Elle a été prolongée à deux reprises pour une durée d'un an supplémentaire par avenant 1 et 2 jusqu'au 31 mars 2022. Puis par avenant 3 et 4 pour 3 mois supplémentaires jusqu'au 30 juin 2022.

Une nouvelle convention d'occupation du domaine public a été conclue le 30 juin 2022 pour une durée de cinq années commençant à courir le 1er juillet 2022. Celle-ci prévoit une location annuelle de 418 851 euros, à laquelle s'ajoute les charges d'usage (eau, électricité, gaz...) refacturées par PMA.

De plus des charges locatives sont refacturées par PMA et s'élèvent à 278 421.17 €

* Litiges :

Le montant des provisions est stable comparativement au 30 juin 2021.

Les provisions / litiges se décomposent comme suit :

- Contrôle URSSAF 2008 : Pas d'évolution sur ce dossier d'un montant de 209 720 €.
- Contrôle URSSAF 2018 : La notification de l'URSSAF en date du 27 Août 2018 évalue leur préjudice à 95 K€.

En date du 25 Septembre 2018, le Club fait valoir ses observations en réponse aux points de redressement N°1,2,et 4 et a indiqué qu'il les contestait. La provision s'élève à 107 260 €.

- Litige Action & Stratégie : 300 000 €

- Litige Huet : 111 600 €

- Contrôle fiscal 2022 : provision à hauteur de 608 303 € ; celui-ci sera mis en paiement en N+1. Cependant, la SA FCSM envisage de contester le redressement. Le contrôle concerne les exercices 2019-2020-2021.

* Indemnités de transfert et indemnités complémentaires conditionnées :

- 315 K€ correspondent à des indemnités de transfert réalisées sur la saison 2021-2022

- 90 K€ correspondent à des indemnités complémentaires conditionnées attachées à un transfert réalisé lors des saisons antérieures.



Faits caractéristiques

* Contributions de solidarité et Indemnités de Formation :

1. Contributions de solidarité

En cas de versement d'une indemnité de transfert, le nouveau club doit prélever 5% de ce montant et le répartir entre tous les clubs par lesquels le joueur est passé entre ses 12 et 23 ans, au prorata du temps passé dans ledit club. Toutefois, si ce mécanisme est applicable pendant toute la carrière du joueur, il ne fonctionne qu'en cas de transfert international. 1 048 K€ de contribution ont été activés en faveur du club.

2. Indemnités de Formation

Un club professionnel, à l'expiration normale des contrats apprenti et aspirant, est en droit d'exiger de l'autre partie la signature d'un nouveau contrat de joueur stagiaire, élite ou professionnel. La convention collective du football prévoit un certain nombre d'indemnité en cas de refus de signature du joueur. Il prévoit notamment le versement d'une indemnité de formation de 90 000 euros par année de formation payable dès la signature du joueur dans son nouveau club.

3. Décision de la commission de la DNCG

Suite au réexamen de la situation de la SASP FC SOCHAUX MONTBELIARD sur la base des comptes combinés du Club au 30 Juin 2018 et de son budget prévisionnel pour la saison 2018/2019 réactualisé au 31 Octobre 2018, la commission avait décidé :

- Place la société sous recrutement contrôlé au titre de la saison 2018/2019 dans la limite de la masse salariale des joueurs sous contrat figurant au Budget Prévisionnel 2018/2019;
- Interdit à la Société de recruter, à titre onéreux, tout nouveau joueur professionnel sous contrat pour la saison 2018/2019;
- Enjoint le club à fournir la convention de collaboration entre TECH PRO, actionnaire de référence du groupe LEDUS, et le groupe Deportivo Alavès ainsi que les moratoires conclus pour l'étalement des dettes du club;
- Prononce une mesure conservatoire de rétrogradation de l'équipe première à l'issue de la saison 2018/2019 non susceptible d'appel, mais qui sera réexaminée lors de la commission du 15 Mai 2019;
- Le 4 Juin 2019, la DNCG a réexaminé le budget du FCSM pour la saison 2018/2019, faute de garanties financières demandées (Apport de 3/4 Millions par le Groupe TECHPRO afin d'assurer l'avenir du club), cette dernière a confirmé la rétrogradation à titre conservatoire du Club;

Faits caractéristiques

- Le 8 Juillet 2019, la commission d'appel de la DNCG a décidé de réintégrer le FCSM en L2 avec mise en place d'une mesure d'encadrement de la masse salariale et des indemnités de Mutations budgetés au titre de la saison 2019/2020;
- Le 1er juillet 2020 la DNCG a auditionné le FCSM à propos de son budget pour la saison 2020/2021. L'organisme de contrôle financier a prononcé une "absence de mesure" à l'encontre du Club;
- Le 29 Juin 2021 la DNCG a auditionné le FCSM à propos de son budget pour la saison 2021/2022. L'organisme de contrôle financier a reconduit "absence de mesure" à l'encontre du Club.
- Le 23 juin 2022, la DNCG a auditionné le FCSM à propos de son budget pour la saison 2022/2023 et n'a prononcé aucune mesure à l'encontre du club.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **19 522 782** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **12 626 771** euros et un total **charges** de **21 107 490** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-8 480 719** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2021** et finit le **30/06/2022**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

- * Indemnités de mutations des joueurs : Durée du contrat
- * Agencements des Terrains : 10 ans
- * Constructions : 10 à 30 ans
- * Agencements et aménagements : 4 à 20 ans
- * Matériels et outillages : 3 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans



Règles et Méthodes Comptables

- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 à 10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement CRC 2000-06 appliqué à compter du 1er Janvier 2002, des provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable et qu'il peut être estimé de manière suffisamment fiable.

Stocks et en-cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.



Règles et Méthodes Comptables

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Engagements de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées s'élèvent à : 131 097 €

Ces engagements, à l'exception des joueurs professionnels et du staff technique, sont estimés en cas de départ à la retraite à 65 ans, avec un taux d'augmentation de salaires de 1.24 %. Il a été tenu compte d'une table de mortalité, d'une table de turn over et d'un taux d'actualisation de 3.05 % (Taux Jubilee au 30/06/2022).

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation N°2003-R.01 du 1er Avril 2003.



Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 30/06/2022
		Augmentations Réévaluations	Acquisitions Virt p.à p.	Diminutions Cessions	
INCORPORELLES					
Frais d'établissement et de développement					
Autres	600 017		24 500		624 517
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	600 017		24 500		624 517
CORPORELLES					
Terrains	141 029		1 530 113		1 671 142
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	1 416 917				1 416 917
Instal technique, matériel outillage industriels	471 261		9 035		480 296
Instal., agencement, aménagement divers	3 954 854				3 954 854
Matériel de transport					
Matériel de bureau, mobilier	359 562		74 640	108 131	326 072
Emballages récupérables et divers	700				700
Immobilisations corporelles en cours	1 031 432			1 026 866	4 567
Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 375 756		1 613 788	1 134 996	7 854 548
FINANCIERES					
Participations évaluées en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières	1 158 456		9 073		1 167 530
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 158 456		9 073		1 167 530
TOTAL	9 134 229		1 647 362	1 134 996	9 646 594



Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2022
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	237 160	264 899		502 059
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	237 160	264 899		502 059
CORPORELLES				
Terrains	107 882	93 982		201 864
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	833 968	47 107		881 074
Instal technique, matériel outillage industriels	398 087	16 875		414 962
Autres Instal., agencement, aménagement divers	3 451 466	127 758		3 579 224
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	325 417	25 766	104 429	246 754
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 116 819	311 488	104 429	5 323 878
TOTAL	5 353 979	576 387	104 429	5 825 937

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

		30/06/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	1 164 120		1 164 120
	Autres immobilisations financières	3 410		3 410
	Clients douteux ou litigieux	191 409		191 409
	Autres créances clients	406 635	406 635	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	6 671	6 671	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	147 455	147 455	
	Taxes sur la valeur ajoutée	37 024	37 024	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	50 000	50 000	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	1 650 025	1 593 499	56 527
	Charges constatées d'avances	172 369	172 369	
TOTAL DES CREANCES		3 829 117	2 413 652	1 415 465
(1) Prêts accordés en cours d'exercice		9 073		
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/06/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	809 569	809 569		
	Personnel et comptes rattachés	390 604	390 604		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	748 060	748 060		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	162 109	162 109		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	224 535	224 535		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 480	5 480		
	Groupe et associés (2)	14 000 000		14 000 000	
	Autres dettes	748 124	748 124		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	63 876	63 876			
TOTAL DES DETTES		17 152 358	3 152 358	14 000 000	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Capital social

	30/06/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	81 250,00	16,0000	1 300 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	81 250,00	16,0000	1 300 000,00



Provisions

	Début exercice	Augmentations	Diminutions		30/06/2022
			Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts		608 303		608 303
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	745 136	3 289	19 845		728 580
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
	745 136	611 592	19 845		1 336 883
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations	838 565		112 404	726 161
	{ incorporelles				
	{ corporelles				
	{ des titres mis en équivalence				
	{ titres de participation				
{ autres immo. financières					
Sur stocks et en-cours	10 327	762			11 089
Sur comptes clients	156 220	7 317			163 537
Autres					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
	1 005 112	8 079	112 404		900 787
TOTAL GENERAL					
	1 750 248	619 671	132 249		2 237 670
Dont dotations et reprises	{	- d'exploitation	11 368	132 249	
		- financières			
		- exceptionnelles	608 303		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Le poste provision pour risque fait annuellement l'objet de reprises et de nouvelles provisions en fonction de l'évolution des risques couverts.



Stocks et En-cours

	30/06/2022	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	174 080	81 023	93 056	
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
TOTAL I	174 080	81 023	93 056	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				

La dotation aux provisions pour dépréciation des stocks de la boutique, est réintégrée au plan fiscal.

Produits à recevoir

30/06/2022

Total des Produits à recevoir		838 473
Autres créances clients		11 639
CLIENTS-FACTURES À ÉTABLIR	11 639	
Autres créances		826 834
ETAT-PRODUITS À RECEVOIR	50 000	
PRODUITS À RECEVOIR - DIVERS	279 626	
PRODUITS À RECEVOIR - DROITS TV	497 208	



Charges à payer

30/06/2022

Total des Charges à payer		1 384 956
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		209 714
FOURN. FACTURES NON PARVENUES-FGX	209 714	
Dettes fiscales et sociales		517 118
DETTES PROVISIONNÉES POUR CONGÉS À PERSONNEL-AUTRES CHARGES À PAYER	188 881	
CHARGES SOCIALES SUR CONGÉS À PAYER	143 042	
CHARGES SOCIALES SUR PRIMES À PAYER	79 315	
ETAT-AUTRES CHARGES À PAYER	43 187	
	62 694	
Dettes fournisseurs d'immobilisation		5 480
FOURN. FACTURES NON PARVENUES-IMMO	5 480	
Autres dettes		652 644
RABAIS, REMISES, RISTOURNES À ACCOR	51 608	
CHARGES À PAYER - DIVERS	601 036	

Charges à répartir

	Durée amortissement ou étalement	Montant Net au Début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Montant Net au 30/06/2022
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Charges différées					
Frais d'acquisition des immobilisations					
Frais d'émission des emprunts					
Charges à étaler					

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	30/06/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		172 369	172 369
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			172 369

Il s'agit principalement de charges relatives à la saison 2022/2023 comptabilisées pour partie par avance dans l'exercice. Au titre de N-1, celles-ci totalisaient 106 003 €.



Produits constatés d'avance

	Période	Montants	30/06/2022
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		63 876	63 876
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			63 876

Il s'agit de produits relatifs à la saison 2022/2023 et déjà comptabilisé dans l'exercice. Au titre de N-1, ces derniers se sont élevés à 43 359 €.



Produits et Charges exceptionnels

		30/06/2022
Total des produits exceptionnels		1 320 673
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		282 866
DEGREVEMENT D'IMPOT SAUF BNF	56 685	
PRODUIT EXERCICE ANTERIEUR H CHAMP	110 978	
PRODUITS SUR EXERCICES ANT 20%	75 441	
PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	33 457	
PRODUITS EXCEPTIONNELS/ EX.ANT	6 305	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 037 807
PRODUIT CESSION ACTIF 20%	3 750	
Q-PART SUBVENTION INVEST VIREE	64 122	
PRODUITS IND MUTATION UE	405 000	
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	564 935	
Total des charges exceptionnelles		772 616
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		160 612
PÉNALITÉS, AMENDES FISCALES ET	13	
DONS, LIBÉRALITÉS	3 302	
SUBVENTIONS CLUBS PARTENAIRES 20%	131 622	
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR	330	
CHARGES EXCEPT EX ANT EXO	17 312	
CHARGES EXC EX ANT 20%	8 032	
Charges exceptionnelles sur opération en capital		3 702
VNC CESSION ACTIF LEDUS	3 702	
Dotations excep. aux amortissements et aux provision		608 303
DOTATION PROVISION EXCPT NON DED	608 303	
Résultat exceptionnel		548 057

Engagements financiers

	30/06/2022	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés Engagement indemnité de fin de carrière (Montant chargé)		131 097	
		131 097	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		131 097	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises	563 632		563 632
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	9 088 066		9 088 066
TOTAL	9 651 698		9 651 698



Honoraires des Commissaires aux Comptes

30/06/2022	30/06/2021	%	%	30/06/2022	30/06/2021	%	%
------------	------------	---	---	------------	------------	---	---

	30/06/2022	30/06/2021	%	%	30/06/2022	30/06/2021	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur COGES	35 240	32 340	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur COGES								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	35 240	32 340	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	35 240	32 340	100,00	100,00				

Effectif moyen

	30/06/2022	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE			
Cadres & professions intellectuelles supérieures		26	
Professions intermédiaires		52	
Employés		20	
Ouvriers			
TOTAL		98	

Éléments concernant les entreprises liées et les participations

30/06/2022	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Actif immobilisé		
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts et autres immobilisations financières		
Actif circulant		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	56 527	
Capital souscrit appelé, non versé		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	14 000 000	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits financiers		
Produits de participations		
Autres produits financiers		
Charges financières		
Charges financières		
Autres éléments		



Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

30/06/2022	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT	(9 176 231)		(9 176 231)
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)	548 057		548 057
RESULTAT COMPTABLE	(8 628 174)		(8 628 174)

(1) après retraitements fiscaux.



Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

30/06/2022

ACCROISSEMENTS	Provisions règlementées	
	Autres	
ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Autres	
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		



Evaluations fiscales dérogatoires

		30/06/2022
Résultat de l'exercice		(8 480 719)
Impôts sur les bénéfices		(147 455)
CREDIT IMPOT	(147 455)	
Résultat avant impôts		(8 628 174)
Variation des provisions réglementées		
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES AVANT I		(8 628 174)

*RN*

Autres informations

Autres informations ayant un impact sur les comptes annuels

COVID-19 : conséquences sur les comptes annuels

Conformément aux recommandations de l'ANC et à l'article 810-1 du PCG, les comptes annuels clos au 30/06/2022 intègrent les conséquences de l'épidémie COVID-19 ayant engendré une crise sanitaire mondiale début 2020, se poursuivant en 2021 et 2022.

L'approche ciblée a été retenue afin de présenter les principaux impacts liés à cette pandémie ;

- **Activité** : la Ligue de Football Professionnel a décidé courant Janvier 2022 d'instaurer une jauge de 5 000 spectateurs pour le seul match contre Caen, cette décision n'a pas eu d'impact significatif sur la billetterie et les recettes / matchs.

- **En-cours clients** : la société a procédé au remboursement à ses "clients" des abonnements et autres prestations pour la saison 2020-2021 du fait de l'interdiction par les autorités publiques d'assister aux matchs;

- **Exonérations et aides aux paiement COVID-1 et COVID-2 de l'URSSAF :**

* Exonération de charges : 0 €

* Aide au paiement : 500 000 €

- **Versement d'aides exceptionnelles COVID-19 de l'Etat :**

Versement par l'état d'une « aide aux coûts fixes consolidation » d'un montant de 564 935 € en 05/2022.

- **Pas de recours aux prêt garantis par l'état (PGE) ;**

Malgré ces éléments, il apparait que la continuité d'exploitation de la société n'est pas remise en cause par ces événements

- **Aide exceptionnelle de la ligue de Football (LFP) d'un montant de 727 366 € versée au titre de N-2** : Bien qu'un changement de nature de cette aide en avance remboursable ait été préconisé par la LFP pour les clubs bénéficiaires au cours de l'exercice N, ce changement de méthode n'a pas été retenu par la société.



Autres informations

Immobilisations

Le FCSM, avec l'accord de PMA Agglomération propriétaire du Stade BONAL, a décidé courant Avril 2021 de remplacer la pelouse par un procédé hybride pour la saison 2021/2022. Il a été décidé par la Région, le Département et PMA de subventionner ce projet à hauteur de 1.050.000€.

Au 30.06.2022 les conséquences dans les comptes sont les suivantes :

- Immobilisations : Pelouse hybride d'un montant de 1 310 035.25 € acquise au 30.09.2021
- Amortissements sur 15 ans à hauteur de 80 057.71 € au 30.06.2022.
- Subventions d'investissement reçue à hauteur de 1 050 000 € reprise sur 15 ans.
- Quote part de subvention virée au compte de résultat : 64 121.87 €

Engagements donnés et reçus

Engagements donnés :

Les dirigeants du FCSM ont pris l'engagement de verser un complément d'indemnités de mutations en cas de réalisation d'objectifs prévus dans les conventions ou de reverser à un certain nombre de clubs ou joueurs une quotité du prix de cession d'un joueur leurs ayant appartenus.

Engagements reçus :

Les dirigeants de certains clubs acquéreurs de joueurs issus du Club FCSM doivent obligatoirement reverser à la SASP un pourcentage du prix de transfert dans le cas de la réalisation des objectifs prévus dans les conventions de mutations ou de reverser une quotité du prix de cession dans le cadre d'un prochain transfert.

Au titre de l'exercice 2021/2022, le club a perçu 1048 K€ pour ces engagements.

